

SÉCURITÉ INCENDIE : MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 3

(RS 5643 Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026)

Objectif général	Acquérir la qualification permettant d'exercer la fonction de Chef de Service du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les ERP et les IGH
Compétences attestées	Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu Comprendre le comportement au feu Mettre en œuvre des moyens d'extinction Sécurité incendie et les bâtiments : - disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans - mettre en œuvre des outils d'analyse Connaître la réglementation incendie Gestion des risques : - analyser les risques - Réaliser des travaux de sécurité - Rédiger des documents administratifs Manager et gérer le service de sécurité Conseiller le chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité
Objectifs pédagogiques	Management du service de sécurité Conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie Assistance à personnes au sein des établissements où le chef de service exerce Suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service)
Durée/Horaires	Titulaires DUT HSE : 24 heures soit 3,5 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15 Titulaires PRV2 ou AP2 : 34 heures soit 5 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h15
Contenus	▪ LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (TITULAIRES DUT HSE) ○ Mise en œuvre des moyens d'extinction ▪ LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (TITULAIRES PRV2 OU AP2 OU BP OU ATTESTATION MINISTÉRIELLE) ○ Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant ▪ GESTION DES RISQUES (TITULAIRES PRV2 OU AP2 OU BP OU ATTESTATION MINISTÉRIELLE) ○ Réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs ▪ MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ (TOUS) ○ Organiser le service ○ Notions de droit civil et pénal ○ Le code du travail applicable aux salariés ▪ LE BUDGET DU SERVICE DE SÉCURITÉ (TOUS) ○ La réalisation des budgets ○ La fonction achat ○ Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique, méthode participative et active
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique, écran numérique interactif, plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel), générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs, solution de réalité augmentée XR Fire Trainer, système de vote QUIZZBOX.
Validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Pas d'évaluation ponctuelle terminale.
Documents remis	Délivrance d'un diplôme SSIAP3 par équivalence. Délivrance d'un certificat de réalisation. Modalités de renouvellement : Les personnes titulaires du diplôme SSIAP3 doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP3 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie, durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder de nouveau à l'emploi.
Public concerné	Les personnes titulaires du DUT Hygiène Sécurité Environnement. Les personnes titulaires du PRV2, de l'AP2, du Brevet de Prévention.
Prérequis	○ Justifier de la situation en tant qu'adjudant ou plus des sapeurs-pompiers, titulaire PRV2 ou AP2 ou Brevet de Prévention délivré par le Ministère de l'Intérieur ○ Justifier de la détention du DUT Hygiène Sécurité Environnement ○ Posséder une qualification de secourisme à jour : PSC1 de moins de 24 mois, ou PSE1 ou SST valides
Suite de parcours et débouchés	Secteurs d'activités : Références juridiques des réglementations d'activité : Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur Type d'emploi accessible : Chef du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 10 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

Équipe pédagogique	
Éric BODET	Formateur & Responsable Pédagogique ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques
<i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i>	